

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CMP-BANQUE

Société anonyme au capital de 84 037 000 €.
Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 PARIS.
451 309 728 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels

I. Bilan au 31 décembre 2016

en milliers d'euros(en milliers d'euros)

<i>ACTIF</i>	2016	2015
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	354	546
Effets Publics et Valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	48 317	57 073
Opérations avec la Clientèle	247 752	362 378
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	21 192	22 138
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0	0
Participations et Activité de portefeuille	58	0
Parts dans les Entreprises liées	0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0	0
Immobilisations incorporelles	1 483	1 328
Immobilisations corporelles	452	669
Capital souscrit non versé	0	0
Actions Propres	0	0
Autres Actifs	569	484
Comptes de régularisation	464	511
TOTAL	320 641	445 128

<i>HORS-BILAN</i>	2016	2015
Engagements donnés	80	970
Engagements de financement donnés	1	870
Engagements de garantie donnés	79	100
Engagements reçus	205 749	219 309
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus	205 749	219 309

<i>PASSIF</i>	2016	2015
Banques Centrales, C.C.P.	0	0
Dettes envers les Etablissements de crédit	247 056	263 154
Opérations avec la Clientèle	2 248	100 759
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs	5 969	5 967
Comptes de régularisation	1 683	2 826
Provisions pour Risques et Charges	7 983	20 734
Dettes subordonnées	10 019	10 019
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 068	1 068
Capitaux Propres hors F.R.B.G.	44 615	40 600
Capital souscrit	84 037	84 037
Primes d'émission	0	0

Réserves	130	130
Ecarts de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et Subv. d'investissement	0	0
Report à nouveau (+ / -)	-43 566	-19 081
Résultat de l'exercice (+ / -)	4 015	-24 486
TOTAL	320 641	445 128

II. Compte de résultat au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2016	2015
+ Intérêts et Produits assimilés	20 109	25 376
- Intérêts et Charges assimilées	-5 282	-14 636
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions (Produits)	2 314	3 112
- Commissions (Charges)	-949	-954
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placement & assimilés	-72	-76
+ Autres produits d'exploitation	2 445	30 17
- Autres charges d'exploitation	- 78	- 78
PRODUIT NET BANCAIRE	18 488	15 760
- Charges générales d'exploitation	-7 309	-30 538
- Dotations aux amortissements & provisions s/immobilisations	-790	-1 152
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-10 389	-15 930
+ / - Coût du risque	- 6 414	- 7 335
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 975	-23 265
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-1 411
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 975	- 24 676
+ / - Résultat exceptionnel	0	30
- Impôt sur les bénéfices	40	160
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 015	-24 486

III. Annexe aux comptes annuels 2016

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de CMP-Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, notamment le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1 Faits caractéristiques et événements significatifs

Les conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonnent dans le temps.

Les principales composantes de ce scénario sont :

Sur le plan opérationnel :

- l'arrêt de la commercialisation de produits et services bancaires à compter de septembre 2015,
- à compter du 3^{ème} trimestre et jusqu'au 1^{er} semestre 2016, le traitement des opérations de gestion sur les produits bancaires existants (activité de gestion de comptes à vue et compte d'épargne) dans une logique de clôture,

- à la fin de la période (horizon 2023), une cession de l'encours résiduel en fonction des conditions de marché, avec dans la période (2016-2023), la possibilité, selon les opportunités, de cession partielle, modulée ou totale sur les différentes catégories d'encours (sains, douteux ou douteux compromis)

Sur le plan organisationnel et social :

- la négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés entre début 2016 et fin 2020. A partir de 2023, la gestion du portefeuille résiduel de crédits sera externalisée.
- après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 09 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016.

Sur le plan juridique :

- la demande de retrait d'agrément bancaire auprès de la DAAR de l'ACPR et à l'issue, la transformation de l'entreprise en société commerciale, dont l'objet sera de gérer le portefeuille d'encours résiduel dans une logique extinctive ; un dossier a été déposé en ce sens courant décembre 2015.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2016 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

Les évolutions en 2016 des provisions comptabilisées sur l'exercice 2015 pour la mise en œuvre de la gestion extinctive sont présentées en Notes sur le bilan - Note K – page 14, et Notes sur le compte de résultat – Note A – page 16, Note B – page 17.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.

1.2 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2015.

1.3 Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

A l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP-Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :

- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;
- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n° 2002-03.

1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

1.3.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP-Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

1.3.3. Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.

Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :

- Le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due.
- Le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.

Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels

Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.

Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus

A partir de la seconde restructuration, les créances restructurées, sous moratoire partiel ou total, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.

Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau de Produit Net Bancaire.

Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

1.3.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP-Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par CMP-Banque distingue différents types d'encours :

- dépréciation au titre d'engagements individuels

Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sûreté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant de la valeur de l'instrument de réduction du risque. Pour CMP Banque, les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :

- les hypothèques judiciaires, inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle,

- les nantissements de dépôts en espèces, inscrits au bilan,

Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.

- dépréciation sur portefeuille homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :

- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance,

- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.

- méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus

Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

1.3.6. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations. CMP-Banque enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque. L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

1.4 Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP-Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2010 le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédits. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. CMP-Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

1.5 Opérations sur titres

Sont considérés comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.

Au 31.12.2016, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31.12.2016, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.

Au 31.12.2016, CMP-Banque détient un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA, pour le respect du ratio de liquidité à court terme (LCR).

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

Au 31.12.2016, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

1.6 Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2016, CMP-Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP-Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

1.7 Immobilisations & amortissements

L'établissement applique le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

1.8 Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.9 Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.10 Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement. La prise des congés se faisant du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel. Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs, CMP Banque ne constitue pas de provisions au titre des indemnités de fin de carrière.

Les pensions et retraites du personnel de CMP-Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.

CMP-Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite.

Hors licenciement s'inscrivant dans la réalisation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), CMP-Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

2. Evènements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2016

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la date d'arrêt du 31.12.2016.

3. Notes sur le bilan

A. Emplois de la Clientèle

- Inventaire (montants nets de dépréciations) :

Nature des encours (en K€)	31.12.2016			31.12.2015		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Crédits de trésorerie	208 641		208 641	308 932		308 932
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	2 956	325	2 631	3 640	364	3 276
Crédits à l'habitat	1 491		1 491	1 926		1 926

Crédits à l'habitat - Créances restructurées	117	33	84	378	46	332
Comptes ordinaires débiteurs (dont OCH*)	31		31	3 230		3 230
Valeurs non imputées	766		766	576		576
Créances douteuses	70 552	37 259	33 293	79 153	36 267	42 886
Créances rattachées	816		816	1 220		1 220
TOTAL	285 370	37 617	247 752	399 055	36 678	362 378

*(OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)

(*) Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue & moyens de paiement pour la clientèle. L'encours résiduel de 31 K€ au 31/12/2016 représente un financement (avance sur subvention) consenti à une association, géré sous la forme d'un découvert en compte.

- Répartition des encours douteux et douteux compromis :

Encours douteux et douteux compromis (en K€)	31.12.2016			31.12.2015		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
<i>Encours douteux</i>	22 464	6 675	15 790	22 755	6 653	16 102
. Crédits de trésorerie	6 326	768	5 559	6 135	663	5 471
. Crédits restructurés	13 849	5 907	7 942	14 021	5 990	8 031
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 222	-	2 222	2 470	-	2 470
. Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	-	-	-
. Encours déclassés - Principe de contagion	67	-	67	129	-	129
<i>Encours douteux compromis</i>	41 794	24 291	17 503	49 156	23 299	25 857
. Crédits de trésorerie	35 980	22 089	13 891	36 164	19 872	16 292
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 732	1 036	2 696	3 873	1 152	2 721
. Comptes ordinaires et OCH	2 082	1 167	915	9 118	2 274	6 844
<i>Intérêts de retard</i>	6 294	6 294	-	7 242	6 315	927
TOTAL	70 552	37 259	33 293	79 153	36 267	42 886

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/ encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 52,81 % à fin décembre 2016 ; il était de 45,82 % à fin 2015.

- Répartition des crédits sains et restructurés, hors créances rattachées et comptes ordinaires à vue, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Crédits dont la durée initiale est :						
<= 1 an	0	1	18	78	0	0
> 1 an	4 568	9 132	13 367	25 027	103 087	57 568

B. Opérations sur Titres

31.12.2016 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres d'investissement	20 809	0	20 809	
Titres de placement	0	0	0	0
Créances rattachées	383	0	383	0
TOTAL	21 192	0	21 192	0

31.12.2015 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres d'investissement	21 912	0	21 912	
Titres de placement	0	0	0	0
Créances rattachées	226	0	226	0
TOTAL	22 138	0	22 138	0

CMP Banque a constitué, dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2015 du ratio de liquidité à court terme (LCR), un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA, avec l'intention de les détenir jusqu'à leur terme, en septembre 2017.

Au 31 décembre 2016, l'évaluation des titres d'investissement en valeur de marché s'établit à 21 279 K€ et fait apparaître une plus-value latente de 470 K€.

C. Titres de participation

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

Les certificats d'associés souscrits auprès du Fond de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) à hauteur de 58 K€ sont inscrits en titres de participation.

D. Immobilisations

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2015	Acquisitions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 31.12.2016
Immobilisations incorporelles	9 663	8	0	0	9 671
Immobilisations corporelles	4 823	26	0	0	4 849
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours corporelles	36	694	0	0	730
Immobilisations en cours incorporelles	0	0	0	0	0
TOTAL	14 521	727	0	0	15 249

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Les acquisitions de l'exercice correspondent aux investissements nécessaires à la transformation du système d'information dans le cadre de la demande de retrait de l'agrément bancaire (gestion des flux interbancaires au format commercial).

E. Amortissements

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2015	Cessions de l'exercice	Amort. / Prov. de l'exercice	Valeur brute 31.12.2016
Immobilisations incorporelles	8 369	547	0	8 917
Immobilisations corporelles	4 153	243	0	4 396
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0
TOTAL	12 524	790	0	13 313

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

	Non amorti	
Droit au bail	Linéaire	1 et 3 ans
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	5 ans
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 et 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 et 10 ans
Agencements et installations	Linéaire	

F. Comptes de Régularisation et Divers Actifs

AUTRES ACTIFS (en K€)	Valeurs à l'actif 31.12.2016		Valeurs à l'actif 31.12.2015	
Titres de développement industriel (TDI)		0		0
Dépôts & cautionnements versés		369		281
Débiteurs divers		200		203
Créances rattachées		0		0
TOTAL		569		484

COMPTES DE REGULARISATION (en K€)	Valeurs à l'actif 31.12.2016		Valeurs à l'actif 31.12.2015	
Comptes de règlements relatifs aux op. s/titres		0		0
Comptes d'encaissement		0		0
Charges constatées d'avance		33		57
Produits à recevoir		413		418
<i>dont créances avec les entreprises liées</i>	123		106	
Autres comptes de régularisation		17		37
<i>dont créances avec les entreprises liées</i>	0		0	
TOTAL		464		511

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) Détail des produits à recevoir	Valeurs à l'actif 31.12.2016		Valeurs à l'actif 31.12.2015	
Produits à recevoir - Divers		11		13
Prêts conventionnés (hors convention CNAS)				
Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir		7		29
Prêts conventionnés - Convention CNAS				
Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir		0		0
Vente droit au bail – Produit à percevoir		0		0
Commissions apporteurs à percevoir		0		0
Commissions s/assurances groupe à recevoir		272		270
<i>Entreprise liée : refacturations T4 2012 à recevoir</i>		123		106
TOTAL		413		418

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

G. Dettes envers les Etablissements de crédit

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	Valeur au passif 31.12.2016	Valeur au passif 31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs	182	880
Comptes ordinaires créditeurs - <i>Part avec les entreprises liées</i>	1	1
Emprunts à terme	31 071	53 575
Emprunts à terme - <i>Part avec les entreprises liées</i>	214 000	205 125
Valeurs données en pension	0	0
Autres sommes dues	0	0
Dettes rattachées	1 161	2 331
Dettes rattachées - <i>Part avec les entreprises liées</i>	641	1 243
TOTAL	247 056	263 154

- Répartition des ressources, hors comptes ordinaires à vue et dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Emprunts à terme	0	29 857	87 500	22 000	105 714	0

H. Comptes créditeurs de la Clientèle et Autres dépôts de la Clientèle

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	Valeur au passif 31.12.2016	Valeur au passif 31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs	0	1 216
Comptes d'épargne à régime spécial	0	7 670
Comptes à terme	0	86 906

Autres sommes dues	(*) 2 248	1 535
Dettes rattachées	0	3 433
TOTAL	2 248	100 759

(*) Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue, dépôts & placements de la clientèle. Les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

I. Titres du marché interbancaire et Créances négociables

Nature des comptes (en K€)	31.12.2016	31.12.2015
B.O.N. émis	-	-
C.D.N. émis	0	0
B.M.T.N. émis	0	0
Titres donnés en pension livrée	-	-
Bons de Caisse	-	-
Sous-Total	0	0
Surcote/Décote sur C.D.N.	-	-
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	0	0

J. Comptes de Régularisation et Autres Passifs

CREDITEURS DIVERS (En K€)	Montants 31.12.2016		Montants 31.12.2015	
Dépôts de garantie & cautionnement perçus		4 532		4 549
Charges à payer fournisseurs		179		8
<i>Dont dettes avec les entreprises liées</i>	0		2	
Créditeurs divers fiscaux		0		0
Créditeurs divers sociaux		981		1 055
Autres créditeurs divers		277		354
TOTAL		5 969		5 967

COMPTES DE REGULARISATION (En K€)	Montants 31.12.2016		Montants 31.12.2015	
Compte de liaison inter-agences		-		-
Comptes d'encaissement		0		0
Produits perçus d'avance		907		2 048
<i>dont intérêts bonifiés</i>	907		1 928	
<i>dont fonds de roulement « Loca »</i>	0		121	
Charges à payer		752		608
<i>dont dettes avec les entreprises liées</i>	87		114	
Autres comptes de régularisation		23		170
TOTAL		1 682		2 826

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés. Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) Détail des produits perçus d'avance	Montants 31.12.2016		Montants 31.12.2015	
Prêts conventionnés (hors convention CNAS)		102		170
Intérêts bonifiés perçus d'avance				
Prêts conventionnés - Convention CNAS		806		1 758
Intérêts bonifiés perçus d'avance				
Fonds de roulement dispositif « Loca »		0		121
TOTAL		907		2 048

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) Détail des charges à payer	Montants 31.12.2016		Montants 31.12.2015	
Charges à payer - Partenaires		0		2
Charges à payer - Personnel		0		0
Charges à payer - Fournisseurs		664		491
<i>Entreprise liée : refacturation T4 2016 à verser</i>		87		114
TOTAL		752		608

K. Provisions Pour Risques et Charges

Nature des provisions (En K€)	Valeur nette 31.12.2015	Dotations 2016	Reprises 2016	Valeur nette 31.12.2016
Provisions pour plan départs volontaires (PDV)	0	0	0	0
Provisions pour litiges	100	100	0	200
Provisions pour licenciements	22	35	22	35
Provisions pour indemnités de fin de carrière	0	0	0	0
Provisions pour gestion extinctive	20 612	0	12 864	7 748
TOTAL	20 733	135	12 886	7 983

La provision pour gestion extinctive constituée en 2015 recouvre :

- Le coût du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour un montant de 15,05 M€ incluant l'ensemble des indemnités versées aux collaborateurs, les dépenses et frais d'accompagnement et les honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement.
- Le coût lié à la résiliation anticipée des comptes à terme et autres placements en raison de la demande de retrait d'agrément bancaire et évalué à 3,99 M€.
- Le coût lié à la fermeture du réseau commercial portant essentiellement sur la résiliation anticipée des baux commerciaux et estimé à 1,56 M€.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2016 :

- A hauteur de 9 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 6,05 M€ au 31-12-2016 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonnent d'ici 2020 ;
- Pour 1,86 M€ au titre de la clôture des opérations bancaires ; une provision de 1,59 M€ est maintenue pour couvrir la survenance d'éventuels événements liés à cette clôture des opérations bancaires ;
- Pour 0,84 M€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial ; des dépenses estimées à 0,11 M€ sont encore attendues sur l'exercice 2017.

L. Capitaux Propres et Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

(En K€)	31.12.2015	Affectation du résultat 2015	Augmentation de capital	31.12.2016
Capital	84 037		0	84 037
Réserve légale	130			130
Réserves	0			0
Ecart de réévaluation	0			0
Report à nouveau	-19 081	-24 486		-43 567
Résultat	-24 486	24 486		4 015
TOTAL	40 600	0	0	44 615
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
<i>Dont : Affectation en capitaux propres</i>				24 486

Le capital de CMP-Banque est constitué de 6 003 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Les comptes de CMP-Banque sont consolidés par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.

Le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS a procédé courant octobre 2015 à une augmentation de capital à hauteur de 24 M€ pour soutenir les fonds propres de CMP Banque au regard de la perte dégagée sur l'exercice 2015 compte tenu de la comptabilisation des provisions liées à la mise en œuvre de la gestion extinctive.

M. Autres Eléments de Fonds Propres

(En K€)	31.12.2015	Variations de l'exercice 2016	31.12.2016
Emprunt subordonné - Part avec les entreprises liées	10 000	0	10 000
Dettes ratt. s/emp. Subordonné - Part avec les entreprises liées	19	0	19
FRBG - Fonds pour risques bancaires généraux	1 068	0	1 068
TOTAL	11 087	0	11 087

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2016 et s'établit à 1 068 K€.

4. Note sur le Hors-Bilan

Engagements donnés et reçus

En Keuros	31.12.2016	31.12.2015	Nature
Engagements donnés			
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit	-	-	Ligne de trésorerie en faveur d'EC – Partie non utilisée
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1	870	Crédits confirmés en attente de déblocage / Partie non utilisé des OCH et autorisations de découverts
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit			Refinancement BCE Créances cédées disponibles pour refinancement
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	79	100	Contrats LOCAPARIS / LOCACDC (Garanties d'impayés de loyers)
Sous-total	80	970	Sous-total
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	Lignes de trésorerie accordées par des établissements de crédit
Engagements de garanties reçues d'établissements de crédit	0	824	Fonds mutuel de garantie Crédit Logement
Engagements de garantie reçus de la clientèle	205 749	218 485	Cautions et hypothèques
Sous-total	205 749	219 309	Sous-total
TOTAL	205 829	220 279	

5. Notes sur le compte de résultat

A. Produit Net Bancaire

(En K€)	31.12.2016		31.12.2015	
+ Produits des opé. de trésor. et interbancaires		0		6
+ Produits des opérations sur titres		0		0
+ Produits des opérations avec la clientèle		22 413		28 462
. Intérêts	20 109		25 371	
. Commissions	2 304		3 091	
+ Produits des opérations de hors bilan		0		0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		1 905		2 345
- Charges sur opé. de trésor. et interbancaires		-4 594		-7 531
- Charges sur opérations financières		-356		-355
- Charges sur opérations avec la clientèle		-357		-6 798
. Intérêts	-354		-6 794	
. Commissions	-3		-4	
- Charges sur opérations de hors bilan		0		0
- Autres charges d'exploitation bancaire		-957		-935
+ Solde en bénéfice s/opérations financières				
- Solde en perte s/opérations financières		-72		-76
+ Autres produits d'exploitation		16		249
- Autres charges d'exploitation		-45		-50

PRODUIT NET BANCAIRE		17 953	15 317
<i>Charges refacturées intra-groupe</i>		<i>535</i>	<i>443</i>
PNB AVEC CHARGES REFACTURÉES		18 488	15 760

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, CMP-Banque a opté pour le classement des reprises de décote en marge d'intérêt (941 K€ au 31.12.16).

Les coûts relatifs à la mise en œuvre de la gestion extinctive ont été couverts en 2015 par des provisions et notamment les coûts relatifs à la clôture anticipée des comptes de dépôt de la clientèle comptabilisés en charges sur opérations avec la clientèle pour 3,99 M€.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2016 pour 1,86 M€ au titre de la clôture des opérations bancaires ; une reprise de provision non utilisée de 0,54 M€ est constatée. Au 31 décembre 2016, une provision de 1,59 M€ est maintenue pour couvrir la survenance d'éventuels éléments liés à la clôture des opérations bancaires.

En juillet 2016, CMP Banque a réalisé la cession d'un portefeuille d'OCH (Ouverture de Crédits Hypothécaires) contentieuses. Cette opération a porté sur 33 dossiers pour un montant d'assiette brut de 8 M€, pour une valeur nette comptable de 5 M€, et a permis la réalisation d'une plus-value de cession totale de 1,16 M€ dont 0,8 M€ sont enregistrés en marge d'intérêts (la part sur le nominal apparaissant en coût du risque).

B. Charges Générales D'Exploitation

(En K€)	31.12.2016		31.12.2015	
- Charges de personnel		3 604		19 906
. Rémunération du personnel	8 636		4 402	
. Charges sociales	2 756		2 386	
. Charges fiscales	932		621	
. Frais de formation	161		61	
. Congés payés / CET	-297		89	
. Provisions p/ indemnités de fin de carrière	0		-563	
. Provisions pour licenciements	14		0	
. Provisions pour licenciements - PSE	-8 596		12 910	
- Impôts et taxes		279		234
- Services extérieurs		-659		2 503
. Location	771		884	
. Transports et déplacements	20		57	
. Provisions GE – Baux agences	-1 450		1 565	
- Autres Services extérieurs		3 475		7 056
. Entretien / Réparations / Fournitures	844		1 202	
. Honoraires extérieurs	2 263		2 684	
. Autres services extérieurs	780		1 030	
. Provisions PSE – Coûts annexes	-412		2 141	
- Charges refacturées intra-groupe (CMP)		331		413
- Loyer versé à CMP		279		462
- Transfert de charges_PDV		0		-37
TOTAL		7 309		30 538

Les provisions relatives au plan de sauvegarde de l'emploi ont été comptabilisées en 2015 pour partie en charges de personnel (indemnités légales et additionnelles) pour un montant de 12,91 M€ et pour l'autre en charges générales d'exploitation à hauteur de 2,141 M€ (coûts annexes : dépenses et frais d'accompagnement et honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement).

Par ailleurs, le coût lié à la résiliation anticipée des baux commerciaux, dans le cadre de la fermeture du réseau commercial a été couvert pour 1,565 M€ et comptabilisé en charges générales d'exploitation.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2016 :

- A hauteur de 9 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 6,05 M€ au 31-12-2016 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonnent d'ici 2020 ;
- Pour 0,84 M€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial ; une reprise de provisions non utilisée est constatée pour 0,61 M€. Le solde observé au 31-12-2016 représente des dépenses attendues sur l'exercice 2017 et estimées à 0,11 M€.

C. Coefficient d'exploitation

(En K€)	31.12.2016	31.12.2015
Produit Net Bancaire	18 488	19 756
Charges générales d'exploitation	7 309	13 922

Dotations aux amortissements	790	1 152
Coefficient d'exploitation	43,80 %	76,30 %

Au 31-12-2015, le PNB et les charges générales d'exploitation ont été retraitées des provisions spécifiques liées à la gestion extinctive : à hauteur de 4 M€ en plus au PNB, au titre des provisions pour remboursement anticipé des comptes d'épargne de la clientèle, et 16,6 M€ en moins dans les charges générales d'exploitation pour les provisions relatives à la mise en œuvre du PSE (15 M€) et la rupture anticipée des baux des agences commerciales (1,6 M€).

Au 31-12-2016, une approche différente a été retenue pour permettre le calcul d'un coefficient d'exploitation reflétant la réalité de la situation économique de CMP Banque. Dès lors, le PNB et les charges générales d'exploitation n'ont pas été retraités des provisions spécifiques liées à la gestion extinctive.

Si le retraitement des provisions spécifiques à la gestion extinctive avait été retenu à la fin 2016, soit 2,4 M€ en moins au PNB (neutralisation des reprises de provisions pour remboursement anticipé des comptes d'épargne de la clientèle) et 10,5 M€ en plus dans les charges générales d'exploitation (neutralisation des reprises de provisions sur PSE pour 9 M€ et des reprises de provisions liées à la rupture anticipée des baux pour 1,5 M€), le coefficient d'exploitation s'établirait à 115,39% au 31-12-2016.

D. Coût du risque

	31.12.2016	31.12.2015
DEPRECIATIONS CLIENTELE	-5 512	-6 424
Total dotations	-39 146	-37 043
Dotations aux dépréciations s/créances clientèle	-36 111	-32 519
. Crédits de trésorerie	-35 448	-31 120
. Crédits immobiliers	-2	-15
. Comptes débiteurs et OCH	-661	-1 385
Pertes couvertes par dépréciations s/créances clientèle	-2 261	-3 649
. Crédits de trésorerie	-2 261	-3 476
. Crédits immobiliers	+0	-85
. Comptes débiteurs & OCH	+0	-88
Pertes non couvertes par dépréciations s/créances clientèle	-774	-874
Total reprises	+33 634	+ 30 619
Reprises sur dépréciations s/créances clientèle	+33 281	+30 619
. Crédits de trésorerie	+33 237	+30 374
. Crédits immobiliers	+6	+90
. Comptes débiteurs & OCH	+38	+155
Récupérations sur créances amorties cédées	+354	+0
Décote des créances restructurées	-802	-812
Dotation en coût du risque (dossiers entrants)	-1 027	-1 181
Reprise en coût du risque (dossiers sortants) (1)	+224	+369
Provisions d'exploitation	-100	-100
Dotations aux comptes de provisions d'exploitation	-100	-100
Pertes – Exploitation	+0	+0
Reprises s/provisions d'exploitation utilisées	+0	+0
TOTAL COUT DU RISQUE	-6 414	-7 335

En juillet 2016, CMP Banque a réalisé la cession d'un portefeuille d'OCH (Ouverture de Crédits Hypothécaires) contentieuses. Cette opération a porté sur 33 dossiers pour un montant d'assiette brut de 8 M€ et une valeur nette comptable de 5 M€. Elle a permis la réalisation d'une plus-value de cession totale de 1,16 M€ dont 0,354 M€ portant sur le nominal sont enregistrés en diminution du coût du risque (la part sur intérêts de retard apparaissant au PNB pour 0,8 M€).

Suite à l'exercice annuel de vérification du calcul des taux de provisionnement statistiques (backtesting), un recalibrage des taux de provisions statistiques a été réalisé pour les encours douteux compromis et entraîne des dotations complémentaires de provisions à hauteur de 1,3 M€.

E. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (En K€)	31.12.2016	31.12.2015
PDV - Charges réglées	0	-37
PDV – Reprise de provisions	0	68
TOTAL	0	30

CMP-Banque a conclu en fin d'année 2013 un accord collectif en vue du départ de 21 personnes dans le cadre d'un Plan de Départs Volontaires. L'établissement a opté pour un classement en résultat exceptionnel considérant le caractère inhabituel, rare et significatif de l'opération. La provision

a été reprise courant 2014 à hauteur de 2 116 K€, certaines dépenses restant à réaliser sur l'exercice 2015 (67 K€). La provision de 67 K€ a été intégralement reprise sur 2015. CMP Banque ne détient plus d'engagement vis à vis de tiers au titre du plan de départs volontaires 2014.

F. Synthèse des dépréciations & provisions

(En K€)	Provisions Dépréciations 31.12.2015	Dotations 2016		Reprises 2016		Cessions de créances 2016	Provisions Dépréciations 31.12.2016
Etablissements de Crédit	0		0		0	0	0
Clients	33 962		37 783		33 760	2 945	35 041
Titres de placement	0		0		0	0	0
Titres de participation	0		0		0	0	0
Actif immobilisé	0		0		0	0	0
Débiteurs divers	0		0		0	0	0
Risques & Charges	20 734		135		12 886	0	7 983
<i>dont : op. enregistrées en résultat d'exploitation</i>			135		12 886		
<i>dont : op. enregistrées en résultat exceptionnel</i>			0		0		
TOTAL	54 696		37 918		46 646	2 945	43 024

G. Régime Fiscal

CMP-Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP-BANQUE verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP-Banque sont dus à la société mère. CMP-Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2016. Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 38 418 K€ après imputation du résultat fiscal 2016.

6. Autres informations

A. Effectifs

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2016 (hors apprentis) est de 37 personnes et se décompose comme suit : cadres : 20 personnes (dont 1 mandataire social); non cadres : 17 personnes

B. Droit Individuel a la Formation (DIF)

Le congé individuel de formation (CIF) géré au niveau national par la Caisse des Dépôts et Consignations, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015, remplace le droit individuel à la formation (DIF) jusqu'alors suivi par les entreprises.

C. Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité. Le crédit d'impôt généré en 2015 pour 160 K€ a été utilisé sur l'exercice 2016 pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

D. Rémunérations

Au 31 décembre 2016, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP BANQUE s'élève à 422 K€.

E. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2016 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée Générale à 36 K€.

F. Proposition D'Affectation des Résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2016 en report à nouveau.

IV. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CMP Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.1 de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui rappelle que les comptes annuels de CMP Banque au 31 décembre 2016 ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provision pour gestion extinctive

Votre société constitue une provision pour couvrir les coûts estimés de la mise en œuvre de sa gestion extinctive telle qu'exposée dans la note K « Provisions pour risques et charges ». Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de la provision s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques afférents, ainsi que sur l'examen de la situation au 31 décembre 2016.

Provisionnement du risque de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3.5, 3.A et 5.D et 5.F de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des appréciations spécifiques à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 16 mars 2017

*KPMG S.A.
Ulrich SARFATI
Associé*

V. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 16 mars 2017

*KPMG S.A.
Ulrich SARFATI
Associé*

VI. Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de CMP-Banque 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 PARIS.

1701395